

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2011-05-02

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2011

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 2 mai 2011 à 19 h 30, sous la présidence de madame Évangeline Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Francine Chiasson, conseillère
Liane Proulx, conseillère
MM. Michel Lavoie, conseiller
Alain Laliberté, conseiller
Renel Gagnon, conseiller
Robin Harvey, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par la prière récitée par madame Évangeline Plourde, maire.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame le maire souhaite la bienvenue et le secrétaire-trésorier poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Prière et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2011
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2011
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'avril 2011
 - 5.2 Rapport des revenus d'avril 2011
 - 5.3 Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2011
 - 5.4 Paiement préautorisé pour médailles de chien
 - 5.5 Acceptation du rapport financier de l'Office municipal d'habitation
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Compensation transitoire 2010 – Acceptation des dépenses
 - 6.2 Lettre au MTQ concernant l'état de la Route 169
 - 6.3 Lettre au MTQ concernant le pont du Grand Rang Sud

- 6.4** Autorisation de paiement pour le contrat de niveleuse 2011
- 6.5** Installation d'une signalisation d'arrêt au bout de la rue du Foyer

- 6.6 Demande de dos d'âne sur la rue du Foyer
- 6.7 Demande d'affichage d'une signalisation pour passage de chevaux sur la route Pronovost
- 6.8 Autorisation de paiement pour le balayage de rue
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – Avril 2011
 - 8.2 CPTAQ – Décision au dossier de monsieur Denis Marcil
 - 8.3 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 11-157 – Plan d'urbanisme
 - 8.4 Avis de motion – Premier projet de Règlement de zonage numéro 11-158
 - 8.5 Avis de motion – Premier projet de Règlement de construction numéro 11-159
 - 8.6 Avis de motion – Premier projet de Règlement de lotissement numéro 11-160
 - 8.7 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 11-161 sur les permis et certificats
 - 8.8 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 11-162 sur les dérogations mineures
 - 8.9 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 11-163 sur les PAE
 - 8.10 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 11-164 sur les PIIA
 - 8.11 Premier projet de règlement numéro 11-157 – Plan d'urbanisme
 - 8.12 Premier projet de Règlement de zonage numéro 11-158
 - 8.13 Premier projet de Règlement de construction numéro 11-159
 - 8.14 Premier projet de Règlement de lotissement numéro 11-160
 - 8.15 Premier projet de règlement numéro 11-161 sur les permis et certificats
 - 8.16 Premier projet de règlement numéro 11-162 sur les dérogations mineures
 - 8.17 Premier projet de règlement numéro 11-163 sur les PAE
 - 8.18 Premier projet de règlement numéro 11-164 sur les PIIA
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Livre du 125^e anniversaire d'Albanel
- 10. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 10.1 Le Bol d'Or
 - 10.2 Musée Louis-Hémon – Adhésion 2011
- 11. **RÉSOLUTIONS**
 - 11.1 Ramonage de cheminées
 - 11.2 Polyvalente de Normandin – Journée internationale contre l'homophobie
- 12. **FORMATIONS**
 - 12.1 Formation en drainage de chemins
 - 12.2 Formation brigadiers scolaires
 - 12.3 COMBEQ – Formation Q-2, r.22

13. INVITATIONS

13.1 Vernissage LES ANGES GARDIENS

13.2 Organisme Bassin Versant Lac-Saint-Jean – Journée de réflexion sur l’avenir de l’eau au Lac Saint-Jean

13.3 Vingtième anniversaire de la Maison Colombe-Veilleux

13.4 Véloroute des Bleuets et Destination Lac-Saint-Jean – Évènement « La qualité au service de l’expérience »

13.5 MMQ – Assemblée annuelle des membres sociétaires

14. CORRESPONDANCE

14.1 Monsieur Guy Duchesne – Demande de prolongement de l’asphalte de la rue Coteau-Marcil

14.2 Ville de Dolbeau-Mistassini – Motion de félicitations – Projet Ruralité

14.3 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Offre d’arbres

14.4 Ministère des Transports – Programme d’aide à l’entretien du réseau

14.5 Ministère de la Sécurité publique – Surveillance de la crue printanière 2011

14.6 MRC de Maria-Chapdelaine – Avis de conformité de nos règlements nos 11-155 et 11-156

14.7 Roche – Précision sur le déroulement du projet de pavage de la rue Principale

14.8 MMQ – Bulletin annuel 2010 des sinistres

15. INFORMATION

16. AUTRES SUJETS

16.1 Visite du Député

16.2 Borne-fontaine chez monsieur André Vincent

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L’ASSEMBLÉE

11-118

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l’ordre du jour soit et est accepté tel que lu en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

11-119

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2011

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2011;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il y ait exemption de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2011.

11-120 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2011 soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal d'Albanel.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **131 693,66 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

11-121 **5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les listes des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2011 soient et sont approuvées, à savoir :

Comptes à payer	42 946,66 \$
Comptes payés	67 151,54 \$
Salaires nets d'avril et REER	21 595,46 \$
Total :	131 693,66 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'AVRIL 2011

Le rapport des revenus pour le mois d'avril 2011, d'une somme de 67 115,97 \$, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

11-122 **5.3** **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel procède par appel d'offres, sur invitation d'au moins deux firmes de comptables agréés, pour la vérification externe et la production du rapport financier 2011.

Monsieur Alain Laliberté, conseiller, déclare son intérêt dans ce dossier et ne participe donc pas à la discussion et au vote.

11-123 **5.4** **PAIEMENT PRÉAUTORISÉ POUR LES MÉDAILLES DE CHIEN**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à payer les médailles de chien à Zoo-Logis.

Que seul le montant perçu par la Municipalité soit et est préautorisé.

Que la fréquence de paiement soit autorisée bimensuellement pour la période du recensement, d'un maximum de deux (2) mois, et que le paiement devienne mensuel après la période du recensement.

11-124 **5.5** **ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2010 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ALBANEL (OMH)**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient acceptés les états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Albanel pour l'exercice financier de 2010 avec un déficit total de 90 913 \$ pour tous les ensembles immobiliers et une contribution municipale de 9 091 \$ représentant 10 % du déficit total.

6. **TRANSPORTS**

11-125 **6.1** **COMPENSATION TRANSITOIRE 2010 – ACCEPTATION DES DÉPENSES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 66 239 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A, définissant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité d'Albanel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**11-126 6.2 LETRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)
CONCERNANT L'ÉTAT DE LA ROUTE 169**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une demande au ministère des Transports du Québec pour lui demander des rénovations majeures sur la portion de la Route 169 située sur le territoire d'Albanel.

**11-127 6.3 LETRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)
CONCERNANT LE PONT DU GRAND RANG SUD**

IL EST PROPOSÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel demande l'aide du ministère des Transports du Québec pour l'aider à résoudre un problème qui touche les cages sous le pont du Grand Rang Sud.

11-128 **6.4** **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les paiements pour le contrat de nivelage 2011 soient préautorisés à raison d'un paiement mensuel les 30 ou 31 de chaque mois.

11-129 **6.5** **INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION D'ARRÊT AU BOUT DE LA RUE DU FOYER**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient installées deux enseignes d'arrêts au bout de la rue du Foyer et deux enseignes d'arrêt sur la rue Denis.

11-130 **6.6** **DEMANDE DE DOS D'ÂNE SUR LA RUE DU FOYER**

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'installation de dos d'âne sur la rue du Foyer.

11-131 **6.7** **DEMANDE D'AFFICHAGE D'UNE SIGNALISATION POUR PASSAGE DE CHEVAUX SUR LA ROUTE PRONOVOST**

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de procéder à l'installation d'une signalisation pour le passage des chevaux sur la route Pronovost.

11-132 **6.8** **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE BALAYAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement d'une partie de la facture des Entreprises SM pour le balayage des rues, soit 50 % du montant pour la partie de la municipalité et 1 750 \$ pour la partie du ministère des Transports.

Que la balance du paiement soit effectuée après l'autorisation de l'inspecteur en voirie.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT – MARS 2011

Le secrétaire-trésorier fait la lecture des rapports de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2011, soit :

Un (1) permis de construction	200 000 \$
Six (6) permis de construction autres.....	440 000 \$
Treize (13) permis de rénovation.....	124 000 \$

8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION AU DOSSIER DE MONSIEUR DENIS MARCIL

Le demandeur s'est adressé à la Commission afin qu'elle autorise l'aliénation en faveur de Ferme Bergeron et Niquet inc. (Ferme Bergeron), d'un premier emplacement faisant partie du lot 16, Rang 1, du cadastre du canton d'Albanel, de la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, en la municipalité d'Albanel, d'une superficie approximative de 38,45 ha et d'un second emplacement faisant partie du lot 15, Rang 2, du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 39,61 ha.

La demande d'aliénation a été appuyée par la Municipalité d'Albanel dans la résolution 10-235 adoptée le 13 septembre 2010.

La Commission REFUSE l'aliénation en faveur de Ferme Bergeron et Niquet inc. (Ferme Bergeron), d'un premier emplacement faisant partie du lot 16, Rang 1, du cadastre du canton d'Albanel, de la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, en la municipalité d'Albanel, d'une superficie approximative de 38,45 ha et d'un second emplacement faisant partie du lot 15, Rang 2, du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 39,61 ha

MONSIEUR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER, QUITTE L'ASSEMBLÉE À 20 H 5.

8.3 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 11-157 – PLAN D'URBANISME

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par madame Liane Proulx, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de plan d'urbanisme numéro **11-157**, tel que déposé en annexe. Ce projet de plan d'urbanisme remplace le plan d'urbanisme existant.

Une copie de ce projet de plan d'urbanisme est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu'il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d'une dispense de lecture.

8.4 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par monsieur Robin Harvey, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de Règlement de zonage numéro **11-158**, tel que déposé en annexe. Ce projet de règlement remplace les dispositions existantes en matière de zonage.

Une copie de ce projet de Règlement de zonage est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu'il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d'une dispense de lecture.

8.5 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 11-159

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par madame Francine Chiasson, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de Règlement de construction numéro **11-159**, tel que déposé en annexe. Ce projet de règlement remplace les dispositions existantes en matière de construction.

Une copie de ce projet de Règlement de construction est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu'il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d'une dispense de lecture.

8.6 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 11-160

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par monsieur Renel Gagnon, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de Règlement de lotissement numéro **11-160**, tel que déposé en annexe. Ce projet de règlement remplace les dispositions existantes en matière de lotissement.

Une copie de ce projet de Règlement de lotissement est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu'il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d'une dispense de lecture.

8.7 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-161 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par monsieur Alain Laliberté, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de Règlement sur les permis et certificats numéro **11-161**, tel que déposé en annexe. Ce projet de règlement remplace les dispositions existantes en matière de permis et de certificats.

Une copie de ce projet de Règlement sur les permis et certificats est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu'il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d'une dispense de lecture.

8.8 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-162 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par madame Liane Proulx, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro **11-162**, tel que déposé en annexe. Ce projet de règlement remplace les dispositions existantes en matière de dérogations mineures.

Une copie de ce projet de Règlement sur les dérogations mineures est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu'il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d'une dispense de lecture.

8.9 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-163 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par monsieur Robin Harvey, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro **11-163**, tel que déposé en annexe. Ce projet de règlement remplace les dispositions existantes en matière de plan d'aménagement d'ensemble.

Une copie de ce projet de Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu'il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d'une dispense de lecture.

**8.10 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-164
SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par madame Francine Chiasson, conseillère, qu’à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption, un projet de Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro **11-164**, tel que déposé en annexe. Ce projet de règlement remplace les dispositions existantes en matière de plans d’implantation et d’intégration architecturale.

Une copie de ce projet de Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale est immédiatement remise aux membres du conseil présents et sera remise aux absents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté.

Étant donné que ce projet de règlement est assez volumineux et qu’il doit être soumis à une assemblée publique de consultation, je demande que ce projet de règlement bénéficie d’une dispense de lecture.

11-133

**8.11 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-157 – PLAN
D’URBANISME**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Albanel doit adopter un plan d’urbanisme pour la totalité de son territoire suite à l’entrée en vigueur du schéma d’aménagement de la MRC de Maria-Chapdelaine conformément à l’article 33 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

CONSIDÉRANT qu’une résolution pour l’élaboration d’un plan d’urbanisme a été adoptée à la séance d’ajournement du 9 juin 2008 conformément à l’article 81 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT qu’avant d’adopter le plan d’urbanisme, le conseil doit procéder à une consultation sur ses divers éléments ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption conformément à l’article 95 de la L.A.U.;

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d’Albanel adopte le projet de plan d’urbanisme.

Que le projet de Règlement de plan d’urbanisme numéro 11-157 sera soumis à la consultation publique lors d’une assemblée tenue le 6 juin 2011, à la salle des délibérations du conseil municipal située au 160, rue Principale à Albanel, le conseil entend adopter la version définitive du projet de règlement de plan d’urbanisme d’ici le 4 juillet 2011.

11-134

8.12 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albanel doit adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement de zonage conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le Règlement de zonage en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent Règlement de zonage, le conseil doit procéder à une consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d'Albanel adopte le premier projet de Règlement de zonage.

Que le premier projet de Règlement de zonage numéro 11-158 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2011 à la salle des délibérations du conseil municipal, situé au 160, rue Principale à Albanel.

11-135

8.13 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 11-159

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albanel doit adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement de construction conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le Règlement de construction en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent Règlement de construction, le conseil doit procéder à une consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d'Albanel adopte le premier projet de Règlement de construction.

Que le premier projet de Règlement de construction numéro 11-159 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2011 à la salle des délibérations du conseil municipal, situé au 160, rue Principale à Albanel.

11-136

**8.14 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 11-160**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albanel doit adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement de lotissement conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le Règlement de lotissement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent Règlement de lotissement, le conseil doit procéder à une consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d'Albanel adopte le premier projet de Règlement de lotissement.

Que le premier projet de Règlement de lotissement numéro 11-160 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2011 à la salle des délibérations du conseil municipal, situé au 160, rue Principale à Albanel.

11-137

**8.15 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-161 SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albanel doit adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement sur les permis et certificats conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement comprend les composantes énoncées à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le Règlement sur les permis et certificats en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent Règlement sur les permis et certificats, le conseil souhaite procéder à une

consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d'Albanel adopte le premier projet de Règlement sur les permis et certificats.

Que le premier projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 11-161 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2011 à la salle des délibérations du conseil municipal, situé au 160, rue Principale à Albanel.

11-138 **8.16 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-162 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albanel doit adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement sur les dérogations mineures conformément à l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le Règlement sur les dérogations mineures en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent Règlement sur les dérogations mineures, le conseil souhaite procéder à une consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d'Albanel adopte le premier projet de Règlement sur les dérogations mineures.

Que le premier projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 11-162 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2011 à la salle des délibérations du conseil municipal, situé au 160, rue Principale à Albanel.

11-139 **8.17 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-163 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albanel doit adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble conformément à l'article 145.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, le conseil souhaite procéder à une consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d'Albanel adopte le premier projet de Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Que le premier projet de Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 11-163 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2011 à la salle des délibérations du conseil municipal, située au 160, rue Principale à Albanel.

11-140

8.18 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-164 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albanel doit adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale conformément à l'article 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil souhaite procéder à une consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal d'Albanel adopte le premier projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Que le premier projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 11-164 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 6 juin 2011 à la salle des délibérations du conseil municipal, située au 160, rue Principale à Albanel.

9. LOISIRS ET CULTURE

11-141 9.1 LIVRE DU 125^E ANNIVERSAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité accorde un contrat de gré à gré, d'une somme de 24 995 \$, à madame Agathe Boivin pour la production du livre du 125^e anniversaire de la municipalité d'Albanel;

Que madame Évangeline Plourde, maire, soit autorisée à signer un contrat avec madame Boivin pour l'exécution dudit livre;

Que l'impression du livre ne fait pas partie du contrat.

10. DONS ET SUBVENTIONS

10.1 LE BOL D'OR

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette demande.

11-142 10.2 MUSÉE LOUIS-HÉMON

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité accorde une somme de 40 \$ au Musée Louis-Hémon à titre de participation financière pour l'année 2011.

11. RÉSOLUTIONS

11-143 11.1 RAMONAGE DES CHEMINÉES

CONSIDÉRANT qu'il n'y a que deux entreprises de ramonage dans le secteur GÉANT (Dolbeau-Mistassini, Normandin, Albanel, etc.);

CONSIDÉRANT que l'une d'entre elles affiche une surcharge de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de service de Service-Inter-Cité pour l'inspection et le ramonage des cheminées sur le territoire de la municipalité.

Que le montant de l'inspection, payé par la municipalité, soit fixé à 15 \$ et que le coût du ramonage, payé par le contribuable, soit fixé à 33 \$ pour un ramonage seulement et 67 \$ pour un ramonage complet.

11-144

11.2 POLYVALENTE DE NORMANDIN – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, l’homophobie est présente dans la société;

ATTENDU QU’ il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l’homophobie;

ATTENDU QUE le 17 mai est la *Journée internationale contre l’homophobie*;

ATTENDU QUE le 17 mai 2011 sera la *Journée internationale contre l’homophobie*;

ATTENDU QU’ il y a lieu d’appuyer les efforts du comité « Jeunesse » contre l’homophobie de la Polyvalente de Normandin dans la tenue de cette journée;

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité d’Albanel proclame le mardi 17 mai 2011 « Journée internationale contre l’homophobie ».

12. FORMATIONS

11-145

12.1 FORMATION EN DRAINAGE DE CHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d’Albanel accorde un montant de 450 \$ plus taxes pour l’inscription d’un employé municipal à une formation en drainage du réseau routier qui se donnera à la Salle multifonctionnelle de Saint-Bruno les 10 et 11 mai prochains.

11-146

12.2 FORMATION DE BRIGADIERS SCOLAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de deux brigadiers et deux remplaçants à une formation de 3 h offerte par le Service aux entreprises du Pays-des-Bleuets et d'en aviser monsieur Bernard Parent, conseiller en formation.

11-147

12.3 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – FORMATION Q-2, R.22

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité autorise l'inscription de monsieur Réal Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement, à une formation sur le règlement Q-2, r.22 qui se donne à Alma, le mardi 17 mai 2011. Le coût de de la formation est de 240 \$ plus taxes.

13. INVITATIONS

11-148

13.1 VERNISSAGE LES ANGES GARDIENS

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité autorise l'achat d'un billet pour assister au vernissage « Les anges gardiens » qui se tiendra à l'Église de Saint-Augustin le samedi 7 mai 2011 au coût de 15 \$.

13.2 ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN – JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE L'EAU AU LAC-SAINT-JEAN

Madame Évangéline Plourde, maire, assistera à cette activité.

11-149

13.3 VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MAISON COLOMBE-VEILLEUX

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'achat de deux cartes, au coût de 25 \$ chacune, pour la cérémonie spéciale en l'honneur du 20^e anniversaire de la Maison Colombe-Veilleux qui se tiendra à la salle de

spectacle Desjardins-Maria-Chapdelaine, à 13 h 30 sous la présidence d'honneur de l'honorable Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux.

11-150

**13.4 VÉLOROUTE DES BLEUETS ET DESTINATION LAC-SAINT-JEAN
– ÉVÈNEMENT « LA QUALITÉ AU SERVICE DE L'EXPÉRIENCE »**

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ROBIN HARVEY, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que madame Évangéline Plourde, maire, et madame Sylvie Tremblay, directrice des loisirs, soient désignées afin d'assister à l'évènement « La qualité au service de l'expérience » qui se tiendra à l'Hôtel du Jardin de Saint-Félicien le mercredi 4 mai 2011 de 8 h 30 à 17 h et au coût total de 50 \$.

**13.5 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) –
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES SOCIÉTAIRES**

Le conseil ne donne pas suite à cette invitation.

14. CORRESPONDANCE

14.1 Monsieur Guy Duchesne – Demande de prolongement de l'asphaltage de la rue Coteau-Marcil

11-151

**14.2 VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI – MOTION DE FÉLICITATIONS
– PROJET RURALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'une lettre de félicitations soit envoyée à l'Association des sportifs pour le prix obtenu lors de la Journée de la ruralité pour son projet de la piste Jack Rabbit et que soit envoyée une copie conforme à monsieur Alain Lambert et madame Rachel Lavoie.

14.3 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Offre d'arbres

14.4 Ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier

14.5 Ministère de la Sécurité publique – Surveillance de la crue printanière 2011

14.6 MRC de Maria-Chapdelaine – Avis de conformité de nos règlements 11-155 et 11-156

14.7 Roche – Précision sur le déroulement du projet de pavage de la rue Principale

14.8 MMQ – Bulletin annuel 2010 des sinistres

14.9 Lettre de madame Marlène Dion

15. INFORMATION

16. AUTRES SUJETS

16.1 VISITE DU DÉPUTÉ PROVINCIAL

Madame Évangéline Plourde, maire, lance l'invitation à la population à venir rencontrer le député provincial, monsieur Denis Trottier, le lundi 9 mai 2011 à la Maison du Patrimoine, 172, rue Principale.

16.2 BORNE-FONTAINE CHEZ MONSIEUR ANDRÉ VINCENT

Monsieur Alain Laliberté, conseiller, mentionne que la borne-fontaine se trouvant chez monsieur André Vincent est trop basse. Monsieur Réjean Hudon, directeur général, lui répond qu'il est dans les projets de la municipalité de la remonter.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Mario Lavoie nous indique qu'il est content que la piste cyclable passe à Albanel, mais qu'il a des doutes sur la sécurité. Sa propriété est située à la sortie de la municipalité et la limite de vitesse devant chez lui est de 90 km/h. Il voit un danger pour lui et pour autrui lorsqu'il sortira de son entrée.

Madame Viviane Gagnon précise qu'elle aura également un problème lorsqu'elle voudra sortir de son entrée.

Monsieur Dave Plourde demande si, dans le prochain plan d'urbanisme, il sera possible que des entreprises, autres qu'agroforestières, puissent s'établir à Albanel. Il demande également des informations sur les réparations de la chaussée sur la rue Principale et autre.

Monsieur Bertrand Painchaud demande des précisions sur une entente pour le transport lourd sur la route Pronovost. Il dénonce aussi l'affluence créée par des réunions à l'ancienne érablière Ouellet et que la limite de vitesse de 70 km/h n'est pas respectée.

Monsieur Lucien Lavoie suggère l'installation d'un radar photo pour les excès de vitesse. Il demande également que madame Boivin signe une renonciation de ses droits d'auteurs. Il demande pourquoi on a fait une calvette qui traverse la route du Premier Rang. Annonce l'assemblée générale de l'Association communautaire du lendemain.

11-152

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE

Que la séance soit et est levée à 21 h 30.

Fait et passé à Albanel en ce deuxième jour de mai 2011.

ÉVANGÉLINE PLOURDE, maire

RÉJEAN HUDON, directeur général